

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 20 AVRIL 2009

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration) – M. BLUM

OBJET : Travaux à l'Eglise

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer les travaux suivants :

- Pose de 2 portes en verre avec cadre en chêne au fond de l'église
montant prévisionnel 2.215,00 € HT
- Donne procuration au Maire pour signer les ordres de services correspondants et toutes pièces s'y rapportant
- Accepte la participation de la Fabrique de l'Eglise

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 22.04.2009

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 20 AVRIL 2009

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration) – M. BLUM

OBJET : Contrat Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Dans le cadre de l'Accueil Périscolaire décidé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mars 2009, la CAF de la Moselle propose la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la commune, sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Il est signé pour une durée de 4 ans et prend effet à sa date de signature. Le Contrat Enfance Jeunesse n'intervient pas sur le temps scolaire, il donne la priorité à la fonction d'accueil.

Le Conseil Municipal, suite à cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer ledit contrat avec la CAF de la Moselle

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 22.04.2009

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 20 AVRIL 2009

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration) – M. BLUM

OBJET : Acquisition de véhicule

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'achat d'un véhicule pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition d'un véhicule pour la commune dont le coût est estimé à environ 12.000,00 €
- prévoit les virements de crédits nécessaires (budget commune)
- charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, jusqu'à hauteur de 16.000,00 € maximum

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE MAIRE

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 22.04.2009

J.L. ECHIVARD